

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 27 décembre 2016 fixant les modèles de documents transitoires mentionnés à l'article 9 du décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

NOR : AFSA1619035A

Publics concernés : établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) publics mentionnés à l'article L. 315-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) relevant des articles L. 313-12 (IV ter) ou L. 313-12-2 du même code.

Objet : le présent arrêté fixe les cadres normalisés transitoires mentionnés à l'article 9 du décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Pour l'exercice 2017, l'état des prévisions de recettes et de dépenses mentionné à l'article R. 314-211 du code de l'action sociale et des familles est remplacé par un budget prévisionnel de transition dont le modèle figure en annexe 1 du présent arrêté. L'état réalisé des recettes et des dépenses mentionné au 1° de l'article R. 314-232 du même code est remplacé par un document synthétique de transition dont le modèle figure en annexe 1 du présent arrêté. Ces dispositions transitoires s'appliquent aux établissements et services sociaux et médico-sociaux publics mentionnés à l'article L. 315-1 du même code.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Notice : le décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifie les dispositions financières applicables aux ESSMS mentionnés au I de l'article L. 312-1 du CASF lorsqu'ils relèvent des dispositions des articles L. 313-12 (IV ter) ou L. 313-12-2 du CASF. Ces dispositions emportent l'utilisation d'un état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) et d'un état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) dès l'exercice 2017 pour les établissements et services concernés :

Conformément aux dispositions mentionnées à l'article L. 313-12 (IV ter) :

- indépendamment de la signature du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les établissements mentionnés aux I et II de l'article L. 313-12, conformément à l'article 58 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

- après la signature d'un CPOM « multi-activités », pour les autres établissements et services ;

Conformément aux dispositions mentionnées à l'article L. 313-12-2 :

après la signature du CPOM pour les ESSMS mentionnés aux 2°, 5° et 7° du I de l'article L. 312-1 du CASF, ainsi que pour les services mentionnés au 6° du même I, lorsqu'ils relèvent de la compétence tarifaire exclusive du directeur général de l'agence régionale de santé ou conjointe de celui-ci avec le président du conseil départemental.

Pour l'exercice budgétaire et comptable 2017, conformément à l'article 9 du décret précité, les modèles d'EPRD et d'ERRD, respectivement mentionnés aux articles R. 314-211 et R. 314-232, sont remplacés, pour établissements et services sociaux et médico-sociaux publics mentionnés à l'article L. 315-1, par des documents de synthèse transitoires annexés au présent arrêté.

Ces modèles ne se substituent pas aux documents mentionnés aux articles R. 314-216, R. 314-233 et R. 314-242 du CASF.

Références :

Partie législative du CASF : Articles L. 313-12 (IV ter) et L. 313-12-2 du code de l'action sociale et des familles, ainsi que les dispositions non codifiées de l'article 58 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Partie réglementaire du CASF : Articles R. 314-209 et suivants, ainsi que les dispositions de l'article 9 du décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016.

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 313-12, L. 313-12-2, R. 314-211 et R. 314-232 ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'avis de la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale du 18 octobre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes du 3 novembre 2016,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Pour l'exercice 2017, l'état des prévisions de recettes et de dépenses mentionné à l'article R. 314-211 du code de l'action sociale et des familles est remplacé par un budget prévisionnel de transition dont le modèle figure en annexe 1 du présent arrêté. L'état réalisé des recettes et des dépenses mentionné au 1° de l'article R. 314-232 du même code est remplacé par le document synthétique de transition dont le modèle figure en annexe 2 du présent arrêté.

Art. 2. – Le directeur général de la cohésion sociale et le directeur de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 décembre 2016.

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur de la sécurité sociale,
T. FATOME

*La cheffe de service,
adjointe au directeur général
de la cohésion sociale,*
C. MICHEL

ANNEXES

ANNEXE 1

BUDGET PRÉVISIONNEL DE TRANSITION DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L. 312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Budget prévisionnel de transition des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (Cadre transitoire en substitution de l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses)										
- Exercice : 2017 -										
Etablissement										
Adresse :										
Téléphone / fax :				N° FINESS (entité juridique)						
Email :				Statut juridique (*)						
Nom et qualité de la personne habilitée à représenter l'établissement :										
Date d'effet du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens										
Établissements et services relevant du périmètre du budget prévisionnel de transition										
Établissements et services	Adresses	N° FINESS ET	Catégorie	Date d'autorisation	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	ESSMS relevant du périmètre du PDOM - O/N	ORP principal/annexe	ORP soumis à obligation d'une présentation équilibrée - O/N
ESSMS principal (ORP)										
ESSMS 2 (ORPA.1)										
ESSMS 3 (ORPA.2)										
ESSMS 4 (ORPA.3)										

(*) : Autonome / non doté de la personnalité juridique (rattachement)

FINES ET				
RAISON SOCIALE				
SECTION D'EXPLOITATION (1) : DEPENSES				
GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel N
ACHATS				
601	Achats stockés de matières premières et de fournitures			
602	Achats stockés - Autres approvisionnements			
603	Variation des stocks			
606	Achats non stockés de matières et fournitures			
607	Achats de marchandise			
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement			
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)			
SERVICES EXTERIEURS				
6111	Sous-traitance : prestations à caractère médical			
6112	Sous-traitance : prestations à caractère médico-social			
6118	Sous-traitance : autres prestations de service			
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
6241	Transports de biens			
6242	Transports d'usagers			
6247	Transports collectifs du personnel			
6248	Transports divers			
625	Déplacements, missions et réceptions			
626	Frais postaux et frais de télécommunications			
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur			
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur			
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur			
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur			
6287	Remboursements de frais			
6288	Autres prestations			
TOTAL GROUPE I		- €	- €	- €
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel N
621	Personnel extérieur à l'établissement			
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)			
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)			
641	Rémunérations du personnel non médical			
642	Rémunérations du personnel médical			
643	Rémunération du personnel handicapé			
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance			
646	Personnes handicapées			
647	Autres charges sociales			
648	Autres charges de personnel			
TOTAL GROUPE II		- €	- €	- €
GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE		Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel N
612	Redevances de crédit-bail			
6132	Locations immobilières			
6135	Locations mobilières			
614	Charges locatives et de copropriété			
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers			
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers			
6156	Maintenance			
616	Primes d'assurances			
617	Etudes et recherches			
618	Divers			
623	Information, publications, relations publiques			
627	Services bancaires et assimilés			
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)			
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)			
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires			
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire			
654	Pertes sur créances irrécouvrables			
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
657	Subventions			
658	Charges diverses de gestion courante			

		Réel N-2	Budget exécutif N-1	Budget prévisionnel N
CHARGES FINANCIÈRES				
66	Charges financières			
782	Produits des autres immobilisations financières - en charges			
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
673	Titres annués (sur exercices antérieurs)			
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			
678	Autres charges exceptionnelles			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DÉPRÉCIATIONS ET AUX PROVISIONS				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir			
6815	Dotations aux provisions d'exploitation			
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants			
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières			
687	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges exceptionnelles			
6871	dont dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations			
68725	dont dotations aux amortissements dérogatoires			
68741	dont dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement			
68742	dont dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
68748	dont autres			
6876	dont dotations aux dépréciations exceptionnelles			
TOTAL GROUPE III		- €	- €	- €
TOTAL GÉNÉRAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		- €	- €	- €
		RAN N-2	RAN N-1	RAN N
002	Déficits de la section d'exploitation reportés (incorporation de report(s) à nouveau antérieur(s)-solde déficitaire)			
005	Amortissements comptables ex-cédentaires différés			
006	Excédent d'exploitation prévisionnel de l'exercice	- €	- €	- €
TOTAL ÉQUILIBRE		- €	- €	- €

(1) : Pour les ESMS relevant des articles L. 313-12 et L. 313-12-2 du CASF, correspond au compte de résultat prévisionnel principal ou annexe.

SECTION D'EXPLOITATION (1) : RECETTES

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION		Réel N-2	Budget exécutif N-1	Budget prévisionnel N
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224)			
731224	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF			
732	Produits à la charge de l'Etat			
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)			
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF			
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)			
735	Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées			
7351	dont produits à la charge de l'assurance maladie			
7352	dont produits à la charge du département			
7353	dont produits à la charge de l'usager			
738	Produits à la charge d'autres financeurs			
TOTAL GROUPE I		- €	- €	- €

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		Réel N-2	Budget exécutif N-1	Budget prévisionnel N
70	Produits sauf 7082			
7082	Participations forfaitaires des usagers			
70821	dont forfaits journaliers			
70822	dont participations des personnes handicapées prévues au 4 ^{ème} alinéa de l'article L. 242-4 du code de l'action sociale et des familles			
70823	dont participations aux frais de repas et de transport dans les établissements et services d'aide par le travail			
70828	dont autres participations forfaitaires des usagers			
71	Production stockée			
72	Production immobilisée			
74	Subventions d'exploitation et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
603	Variation des stocks (en recettes)			
609	Rabais, remises et retournes obtenus sur achats			
619	Rabais, remises et retournes obtenus sur services extérieurs			
629	Rabais, remises et retournes obtenus sur autres services extérieurs			
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical			
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical			
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées			
6459/69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales			
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité			
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)			
TOTAL GROUPE II		- €	- €	- €

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		Réel N-2	Budget exécutif N-1	Budget prévisionnel N
76	Produits financiers			

PRODUITS EXCEPTIONNELS

771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			
777	Quotes-parts des subventions d'investissement versées au résultat de l'exercice			
778	Autres produits exceptionnels			

AUTRES PRODUITS

7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			
7815	Reprises sur provisions d'exploitation			
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants			
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)			
787	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)			
78726	dont reprise sur amortissements dérogatoires			
78741	dont reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement			
78742	dont reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
78745	dont autres reprises (sur provisions réglementées)			
7876	dont reprises sur dépréciations exceptionnelles			
79	Transferts de charges			
791	dont transfert de charges d'exploitation			
796	dont transfert de charges financières			
797	dont transfert de charges exceptionnelles			
TOTAL GROUPE III		- €	- €	- €
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		- €	- €	- €

		RAN N-2	RAN N-1	RAN N
7002	Excédent de la section d'exploitation reporté (incorporation de report(s) à nouveau antérieur(s) -solde excédentaire)			
7005	Amortissements comptables excédentaires différés			
7006	Déficit d'exploitation prévisionnel de l'exercice	- €	- €	- €
TOTAL EQUILIBRE		- €	- €	- €

(1) : Pour les ESMS relevant des articles L. 313-12 et L. 313-12-2 du CASF, correspond au compte de résultat prévisionnel principal ou annexe

(1) : Pour les ESMS relevant des articles L. 313-12 et L. 313-12-2 du CASF, correspond au compte de résultat prévisionnel principal ou annexe.

SECTION D'INVESTISSEMENT (1) - EMPLOIS			
	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel N
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports			
10 Fonds associatifs, apports, dotations et réserves			
1101 Amortissements comptables excédentaires différés			
13 Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables			
Reprises			
14 Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)			
15 Provisions			
Remboursement des dettes financières			
16 Emprunts et dettes assimilées			
17 Dettes rattachées à des participations			
Compte de liaison Investissement			
18 Comptes de liaison investissements			
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé			
20 Immobilisations incorporelles			
21 Immobilisations corporelles			
22 Immobilisations reçues en affectation			
23 Immobilisations en cours			
24 Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition			
26 Participations et créances rattachées à des participations			
27 Autres immobilisations financières			
Autres			
28 Amortissements des immobilisations (reprises)			
29 Dépréciation des immobilisations (reprises)			
30 Dépréciation de stocks et en-cours			
481 Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
40 Dépréciation des comptes de tiers (reprises)			
50 Dépréciation des comptes financiers (reprises)			
001 Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)			
004 Amortissements comptables excédentaires différés			
003 Excédent prévisionnel d'investissement	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL DES EMPLOIS	- €	- €	- €

(1) Pour les ESMS relevant des articles L. 313-12 et L. 313-12-2 du CASF, correspond au tableau de financement

SECTION D'INVESTISSEMENT (1) - RESOURCES			
	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel N
Augmentation des fonds propres			
10 Fonds associatifs, apports, dotations et réserves			
1101 Amortissements comptables excédentaires différés			
13 Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables			
Dotations aux provisions			
14 Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)			
15 Provisions			
Augmentation des dettes financières			
16 Emprunts et dettes assimilées			
17 Dettes rattachées à des participations			
Compte de liaison			
18 Comptes de liaison investissements			
Immobilisations (sorties)			
20 Immobilisations incorporelles			
21 Immobilisations corporelles			
22 Immobilisations reçues en affectation			
23 Immobilisations en cours			
24 Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition			
26 Participations et créances rattachées à des participations			
27 Autres immobilisations financières			
Autres			
28 Amortissements des immobilisations (reprises)			
29 Dépréciation des immobilisations (reprises)			
30 Dépréciation de stocks et en-cours			
481 Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
40 Dépréciation des comptes de tiers (reprises)			
50 Dépréciation des comptes financiers (reprises)			
001 Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)			
004 Amortissements comptables excédentaires différés			
007 Déficit prévisionnel d'investissement	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL	- €	- €	- €

(1) Pour les ESMS relevant des articles L. 313-12 et L. 313-12-2 du CASF, correspond au tableau de financement

TABLEAU D'INFORMATION SUR LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNELLE		
		Montant Exercice N
RÉSULTAT PRÉVISIONNEL (EXCÉDENT ou DÉFICIT) *		- €
	comptes	
+ flux internes (charges)		- €
+ valeurs comptables des éléments d'actif cédés	c/675	
+ dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	
+ dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742 et c/68725	
+ dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	
+ dotations aux provisions destinées à la couverture du BFR	c/68741	
+ dotations aux dépréciations des actifs circulants : créances, stocks et en cours	c/6817	
+ autres dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	c/6812, c/6816, c/686, c/6871, c/68748, c/6876	
- flux internes (produits)		- €
- produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	
- quotes-parts des subventions d'investissement versées au résultat de l'exercice	c/777	
- reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742 et c/78725	
- reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	
- reprises sur provisions destinées à la couverture du BFR	c/78741	
- reprises sur dépréciations des actifs circulants	c/7817	
- autres reprises sur dépréciations et provisions	c/7811, c/7816, c/786, c/78748, c/7876	
CAPACITÉ OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (C A F "+" ou I A F "-")		- €

* Résultat prévisionnel hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables excédentaires différés (005)

Reconstitution du tableau de financement prévisionnel (POUR INFORMATION)

EMPL OIS	Exécution N-2	Budget exécutoire N-1 (1)	Budget Prévision- nel N	RESSOURCES	Exécution N-2	Budget exécutoire N-1 (1)	Budget Prévision- nel N
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT				CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT			
Remboursement des dettes financières				Augmentation des fonds propres			
10 Emprunts et dettes assimilées				10 Apports, dotations et réserves (sauf 106)			
17 Dettes rattachées à des participations				13 Subventions d'équipements reçues (sauf 139)			
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé				Augmentation des dettes financières			
20 Immobilisations incorporelles				10 Emprunts et dettes assimilées			
21 Immobilisations corporelles				17 Dettes rattachées à des participations			
22 Immobilisations en cours				Autres recettes			
23 Participations et créances rattachées à des participations				27 Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 278)			
27 Autres immobilisations financières (sauf 278)				776 Produits des cessions d'éléments d'actif			
Autres				070 Annulation de mandats sur exercices clos			
401 Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)							
071 Annulation de titres sur exercices clos							
TOTAL DES EMBLOIS	0€	0€	0€	TOTAL DES RESSOURCES	0€	0€	0€
APPORT AU FOND S DEROULEMENT	0€	0€	0€	PRELEVEMENT SUR LE FOND S DEROULEMENT	0€	0€	0€
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	0€	0€	0€	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	0€	0€	0€

(1): Révisé après la clôture de l'exercice N-1

Fonds de roulement* prévisionnel

Fonds de roulement estimé au 1 ^{er} janvier	
Variation du fonds de roulement (apport/prélèvement)	
Fonds de roulement prévisionnel	

* Fonds de roulement net global (FR + FRE) tel qu'il résulte du bilan financier

Tableau de répartition des charges communes et opérations faites en commun

[illegible]

ANNEXE 2

DOCUMENT SYNTHÉTIQUE DE TRANSITION EN REMPLACEMENT DE L'ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L. 312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Document de synthèse transitoire en substitution de l'Etat réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (En substitution de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses - ERRD)											
- Exercice : 2017 -											
Etablissement											
Adresse:											
Téléphone / fax:						N° FINESS (entité juridique)					
Email:						Statut juridique (*)					
Nom et qualité de la personne habilitée à représenter l'établissement :											
Date d'effet du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens											
Etablissements et services relevant du périmètre du document de synthèse transitoire											
Etablissements et services	Adresses	N° FINESS ET	Catégorie	Date d'autorisation	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	ESSMS relevant du périmètre du CPMI - Q/N	ORP principal/annexe	ORP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - Q/N	
ESSMS principal (ORPP)											
ESSMS 2 (ORPA 1)											
ESSMS 3 (ORPA 2)											
ESSMS 4 (ORPA 3)											
(*) : Autonome / non doté de la personnalité juridique (rattachement)											

SECTION D'EXPLOITATION (1) : RECETTES								
GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION								
	Réalisation Exercice N-1	Budget exercice N				Réalisation Exercice N		
		Budget Initial	Virements de crédits	Déclasse- ments diffé- renciés	Prévisions budgétaires totales	Réalisa- tion	Com- ptabilisation / prévisions (%)	Com- ptabilisation / prévisions (%)
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5-4)	(5-4) / (4)
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EPRAD) (autres que 0731224)				- €	- €	- €	0%
731224	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASP				- €	- €	- €	0%
732	Produits à la charge de l'Etat				- €	- €	- €	0%
733	Produits à la charge du département (hors EPRAD) (autres que 0733222)				- €	- €	- €	0%
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASP				- €	- €	- €	0%
734	Produits à la charge de l'usager (hors EPRAD)				- €	- €	- €	0%
735	Produits des EPRAD - Secteur des personnes âgées				- €	- €	- €	0%
7351	contreproduits à la charge de l'assurance maladie				- €	- €	- €	0%
7352	contreproduits à la charge du département				- €	- €	- €	0%
7353	contreproduits à la charge de l'usager				- €	- €	- €	0%
738	Produits à la charge d'autres financeurs				- €	- €	- €	0%
TOTAL GROUPE I		- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION								
	Réalisation Exercice N-1	Budget exercice N				Réalisation Exercice N		
		Budget Initial	Virements de crédits	Déclasse- ments diffé- renciés	Prévisions budgétaires totales	Réalisa- tion	Com- ptabilisation / prévisions (%)	Com- ptabilisation / prévisions (%)
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5-4)	(5-4) / (4)
70	Produits sauf 7082				- €	- €	- €	0%
7082	Participations forfaitaires des usagers				- €	- €	- €	0%
70821	dont forfaits journaliers				- €	- €	- €	0%
70822	dont participations des personnes handicapées prévues au 4 ^{ème} alinéa de l'article L. 242-4 du code de l'action sociale et des familles				- €	- €	- €	0%
70823	contreparticipations aux frais de repas et de transport dans les établissements et services d'aide par le travail				- €	- €	- €	0%
70828	contre autres participations forfaitaires des usagers				- €	- €	- €	0%
71	Production stockée				- €	- €	- €	0%
72	Production immobilisée				- €	- €	- €	0%
74	Subventions d'exploitation et participations				- €	- €	- €	0%
75	Autres produits de gestion courante				- €	- €	- €	0%
803	Variation des stocks (en recettes)				- €	- €	- €	0%
809	Rejets, remises et ristournes obtenus sur achats				- €	- €	- €	0%
819	Rejets, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs				- €	- €	- €	0%
829	Rejets, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs				- €	- €	- €	0%
8419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical				- €	- €	- €	0%
8429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical				- €	- €	- €	0%
8439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées				- €	- €	- €	0%
8459/89	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales				- €	- €	- €	0%
8499	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité				- €	- €	- €	0%
8611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)				- €	- €	- €	0%
TOTAL GROUPE II		- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
(1) : Pour les collectivités des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du CGRP, correspond au compte de résultat prévisionnel principal de l'exercice.								
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES								
	Réalisation Exercice N-1	Budget exercice N				Réalisation Exercice N		
		Budget Initial	Virements de crédits	Déclasse- ments diffé- renciés	Prévisions budgétaires totales	Réalisa- tion	Com- ptabilisation / prévisions (%)	Com- ptabilisation / prévisions (%)
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5-4)	(5-4) / (4)
76	Produits financiers				- €	- €	- €	0%
PRODUITS EXCEPTIONNELS								
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				- €	- €	- €	0%
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou attetés par la déchéance quadriennale (établissements publics)				- €	- €	- €	0%
775	Produits des cessions d'éléments d'actif				- €	- €	- €	0%
777	Quotes-parts des subventions d'investissement versées au résultat de l'exercice				- €	- €	- €	0%
778	Autres produits exceptionnels				- €	- €	- €	0%
AUTRES PRODUITS								
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles				- €	- €	- €	0%
7815	Reprises sur provisions d'exploitation				- €	- €	- €	0%
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles				- €	- €	- €	0%
7817	Reprises sur dépréciations des actifs courants				- €	- €	- €	0%
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)				- €	- €	- €	0%
787	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)				- €	- €	- €	0%
78725	contreprise sur amortissements dérogatoires				- €	- €	- €	0%
78741	contreprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement				- €	- €	- €	0%
78742	contreprises sur provisions réglementées pour renouvellement des				- €	- €	- €	0%
78748	contre autres reprises (sur provisions réglementées)				- €	- €	- €	0%
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles				- €	- €	- €	0%
79	Transferts de charges				- €	- €	- €	0%
791	contretransfert de charges d'exploitation				- €	- €	- €	0%
796	contretransfert de charges financières				- €	- €	- €	0%
797	contretransfert de charges exceptionnelles				- €	- €	- €	0%
TOTAL GROUPE III		- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
TOTAL GÉNÉRAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
002	Excédent de la section d'exploitation reporté (incorporation de report(s) à nouveau antérieur(s) - solde excédentaire)				- €	- €	- €	0%
005	Amortissements comptables excédentaires différés				- €	- €	- €	0%
006	DÉFICIT RÉALISÉ	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%
TOTAL ÉQUILIBRE DU COMPTE DE RÉSULTAT PRINCIPAL/ANNEXE		- €	- €	- €	- €	- €	- €	0%

TABLEAU D'INFORMATION SUR LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT RÉALISÉE		Prévisions au titre de l'exercice N	Réalisations au titre de l'exercice N	Écart réalisations / prévisions (€)	Écart réalisations / prévisions (%)
RÉSULTAT (EXCÉDENT ou DÉFICIT) *		- €	- €	- €	0,00%
	comptes				
+ flux internes (charges)		- €	- €	- €	0,00%
+ valeurs comptables des éléments d'actif cédés	c/675	- €	- €	- €	0,00%
+ dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	- €	- €	- €	0,00%
+ dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742 et c/68725	- €	- €	- €	0,00%
+ dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	- €	- €	- €	0,00%
+ dotations aux provisions destinées à la couverture du BFR	c/68741	- €	- €	- €	0,00%
+ dotations aux dépréciations des actifs circulants : créances, stocks et en cours	c/6817	- €	- €	- €	0,00%
+ autres dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	c/6812, c/6816, c/686, c/6871, c/68748, c/6876	- €	- €	- €	0,00%
- flux internes (produits)		- €	- €	- €	0,00%
- produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	- €	- €	- €	0,00%
- quotes-parts des subventions d'investissement versées au résultat de l'exercice	c/777	- €	- €	- €	0,00%
- reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742 et c/78725	- €	- €	- €	0,00%
- reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	- €	- €	- €	0,00%
- reprises sur provisions destinées à la couverture du BFR	c/78741	- €	- €	- €	0,00%
- reprises sur dépréciations des actifs circulants : créances, stocks et en cours	c/7817	- €	- €	- €	0,00%
- autres reprises sur dépréciations et provisions	c/7811, c/7816, c/786, c/78748, c/7876	- €	- €	- €	0,00%
CAPACITÉ OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (C A F "+" ou I A F "-")		- €	- €	- €	0,00%

* Résultat prévisionnel hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables exorbitants différés (005)

Reconstitution du tableau de financement prévisionnel (POUR INFORMATION)							
EMPLOIS	Budget exercice N			Réalisé Exercice N			
	Budget Initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT				- €	- €	0,00%	
Remboursement des dettes financières							
16 Emprunts et dettes assimilées				- €	- €	0,00%	
17 Dettes rattachées à des participations				- €	- €	0,00%	
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé							
20 Immobilisations incorporelles				- €	- €	0,00%	
21 Immobilisations corporelles				- €	- €	0,00%	
23 Immobilisations en cours				- €	- €	0,00%	
26 Participations et créances rattachées à des participations				- €	- €	0,00%	
27 Autres immobilisations financières (sauf 2765)				- €	- €	0,00%	
Autres							
481 Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)				- €	- €	0,00%	
071 Annulation de titres sur exercices clos				- €	- €	0,00%	
TOTAL DES EMPLOIS	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%	
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%	
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%	
Reconstitution du tableau de financement prévisionnel - suite (POUR INFORMATION)							
RESSOURCES	Budget exercice N			Réalisé Exercice N			
	Budget Initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT				- €	- €	0,00%	
Augmentation des fonds propres							
10 Apports, dotations et réserves (sauf 106)				- €	- €	0,00%	
13 Subventions d'équipements reçues (sauf 139)				- €	- €	0,00%	
Augmentation des dettes financières							
16 Emprunts et dettes assimilées				- €	- €	0,00%	
17 Dettes rattachées à des participations				- €	- €	0,00%	
Autres recettes							
27 Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)				- €	- €	0,00%	
775 Produits des cessions d'éléments d'actif				- €	- €	0,00%	
070 Annulation de mandats sur exercices clos				- €	- €	0,00%	
TOTAL DES RESSOURCES	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%	
PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%	
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%	
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FRNG)							
FRNG au 1er janvier							
Variation du fonds de roulement : Apport ou Prélèvement							
FRNG au 31 décembre	- €						
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)							
BFR au 1er janvier							
Variation des postes de valeur d'exploitation (+) sur l'exercice N							
Variation des postes de dettes d'exploitation (-) sur l'exercice							
BFR (ou EFE signe "+") au 31 décembre	- €						
Variation de trésorerie de la période	- €						

Tableau de répartition des charges communes et opérations faites en commun

[illegible]

Reconstitution du tableau de financement prévisionnel (POUR INFORMATION)							
EMPLOIS	Budget exercice N			Réalisé Exercice N			
	Budget Initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT				- €	- €	0,00%	
Remboursement des dettes financières							
16 Emprunts et dettes assimilées				- €	- €	0,00%	
17 Dettes rattachées à des participations				- €	- €	0,00%	
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé							
20 Immobilisations incorporelles				- €	- €	0,00%	
21 Immobilisations corporelles				- €	- €	0,00%	
23 Immobilisations en cours				- €	- €	0,00%	
26 Participations et créances rattachées à des participations				- €	- €	0,00%	
27 Autres immobilisations financières (sauf 2765)				- €	- €	0,00%	
Autres							
481 Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)				- €	- €	0,00%	
071 Annulation de titres sur exercices clos				- €	- €	0,00%	
TOTAL DES EMPLOIS	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%	
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%	
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%	
Reconstitution du tableau de financement prévisionnel - suite (POUR INFORMATION)							
RESSOURCES	Budget exercice N			Réalisé Exercice N			
	Budget Initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT				- €	- €	0,00%	
Augmentation des fonds propres							
10 Apports, dotations et réserves (sauf 106)				- €	- €	0,00%	
13 Subventions d'équipements reçues (sauf 139)				- €	- €	0,00%	
Augmentation des dettes financières							
16 Emprunts et dettes assimilées				- €	- €	0,00%	
17 Dettes rattachées à des participations				- €	- €	0,00%	
Autres recettes							
27 Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)				- €	- €	0,00%	
775 Produits des cessions d'éléments d'actif				- €	- €	0,00%	
070 Annulation de mandats sur exercices clos				- €	- €	0,00%	
TOTAL DES RESSOURCES	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%	
PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%	
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%	
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FRNG)							
FRNG au 1er janvier							
Variation du fonds de roulement : Apport ou Prélèvement							
FRNG au 31 décembre	- €						
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)							
BFR au 1er janvier							
Variation des postes de valeur d'exploitation (+) sur l'exercice N							
Variation des postes de dettes d'exploitation (-) sur l'exercice							
BFR (ou EFE signe "(-)") au 31 décembre	- €						
Variation de trésorerie de la période	- €						

Information générale sur l'état de la dette financière (hors crédits de trésorerie) - ES SMIS publics

N° Compte	Dette en fin d'exercice N-1 (1)	Exercice N		
		Nouveaux emprunts (2)	Remboursements en capital (3)	Dette en fin d'exercice N (4)
C163 Emprunts obligataires				
C164 Emprunts auprès des établissements de crédit				
C/ 1641 Emprunts en euros				
C/ 1643 Emprunts en devises				
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie				
C167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières				
C/ 1675 Dettes Partenariats public-privé				
C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières				
C168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE*)				
C/1681 Autres emprunts				
C/1687 Autres dettes				
TOTAL				

(1): Balance de sortie N-1 *ICNE: Intérêts courus non échus

(2): Masses débiteuses de N

(3): Masses créditrices de N

(4): Balance de sortie N

Récapitulatif par prêteur

Prêteur	Encours au 31/12/N

Profil d'extinction de la dette financière existante au 31 décembre N

Exercice	Remboursement en capital **	Capital restant dû
N		
N+1		
N+2		
N+3		
N+4		
N+5		
N...		

** Opérations réelles correspondant à des décaissements effectifs

Informations complémentaires sur l'état de la dette financière (hors crédits de trésorerie) (1/2) - ES SMIS publics

N° Compte	CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU CONTRAT												RNPAG			
	Nombre de contrats	Montant nominal	Date de signature du contrat	Date de remboursement anticipé	Montant nominal	Type de taux	Période de maturité	Taux de rendement	Taux de rendement	Montant nominal	Montant nominal	Montant nominal	Montant nominal	Montant nominal	Montant nominal	Montant nominal
C163 Emprunts obligataires																
C164 Emprunts auprès des établissements de crédit																
C/ 1641 Emprunts en euros																
C/ 1643 Emprunts en devises																
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie																
C167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières																
C/ 1675 Dettes Partenariats public-privé																
C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières																
C168 Autres emprunts et dettes assimilées																
C/ 1681 Autres emprunts																
C/ 1687 Autres dettes																
TOTAL																

1. Date de signature du contrat

2. Montant nominal

3. Période de maturité: C: emprunts à échéance fixe; D: emprunts à échéance fixe avec option de rachat; E: emprunts à échéance fixe avec option de rachat; F: emprunts à échéance fixe avec option de rachat; G: emprunts à échéance fixe avec option de rachat; H: emprunts à échéance fixe avec option de rachat; I: emprunts à échéance fixe avec option de rachat; J: emprunts à échéance fixe avec option de rachat; K: emprunts à échéance fixe avec option de rachat; L: emprunts à échéance fixe avec option de rachat; M: emprunts à échéance fixe avec option de rachat; N: emprunts à échéance fixe avec option de rachat; O: emprunts à échéance fixe avec option de rachat; P: emprunts à échéance fixe avec option de rachat; Q: emprunts à échéance fixe avec option de rachat; R: emprunts à échéance fixe avec option de rachat; S: emprunts à échéance fixe avec option de rachat; T: emprunts à échéance fixe avec option de rachat; U: emprunts à échéance fixe avec option de rachat; V: emprunts à échéance fixe avec option de rachat; W: emprunts à échéance fixe avec option de rachat; X: emprunts à échéance fixe avec option de rachat; Y: emprunts à échéance fixe avec option de rachat; Z: emprunts à échéance fixe avec option de rachat

4. Indiquer le type de taux: C: taux fixe; D: taux variable; E: taux fixe avec option de rachat; F: taux variable avec option de rachat; G: taux fixe avec option de rachat; H: taux variable avec option de rachat; I: taux fixe avec option de rachat; J: taux variable avec option de rachat; K: taux fixe avec option de rachat; L: taux variable avec option de rachat; M: taux fixe avec option de rachat; N: taux variable avec option de rachat; O: taux fixe avec option de rachat; P: taux variable avec option de rachat; Q: taux fixe avec option de rachat; R: taux variable avec option de rachat; S: taux fixe avec option de rachat; T: taux variable avec option de rachat; U: taux fixe avec option de rachat; V: taux variable avec option de rachat; W: taux fixe avec option de rachat; X: taux variable avec option de rachat; Y: taux fixe avec option de rachat; Z: taux variable avec option de rachat

5. Indiquer le type de taux: C: taux fixe; D: taux variable; E: taux fixe avec option de rachat; F: taux variable avec option de rachat; G: taux fixe avec option de rachat; H: taux variable avec option de rachat; I: taux fixe avec option de rachat; J: taux variable avec option de rachat; K: taux fixe avec option de rachat; L: taux variable avec option de rachat; M: taux fixe avec option de rachat; N: taux variable avec option de rachat; O: taux fixe avec option de rachat; P: taux variable avec option de rachat; Q: taux fixe avec option de rachat; R: taux variable avec option de rachat; S: taux fixe avec option de rachat; T: taux variable avec option de rachat; U: taux fixe avec option de rachat; V: taux variable avec option de rachat; W: taux fixe avec option de rachat; X: taux variable avec option de rachat; Y: taux fixe avec option de rachat; Z: taux variable avec option de rachat

6. Si l'emprunt est financé par une opération de crédit-bail, indiquer le type de contrat: C: crédit-bail; D: crédit-bail; E: crédit-bail; F: crédit-bail; G: crédit-bail; H: crédit-bail; I: crédit-bail; J: crédit-bail; K: crédit-bail; L: crédit-bail; M: crédit-bail; N: crédit-bail; O: crédit-bail; P: crédit-bail; Q: crédit-bail; R: crédit-bail; S: crédit-bail; T: crédit-bail; U: crédit-bail; V: crédit-bail; W: crédit-bail; X: crédit-bail; Y: crédit-bail; Z: crédit-bail

7. Date de signature du contrat

8. Montant nominal

9. Date de signature du contrat

10. Montant nominal

11. Date de signature du contrat

12. Montant nominal

13. Date de signature du contrat

14. Montant nominal

15. Date de signature du contrat

16. Montant nominal

17. Date de signature du contrat

18. Montant nominal

19. Date de signature du contrat

20. Montant nominal

Informations complémentaires sur l'état de la dette financière (hors crédits de trésorerie) (22) - ESM 8 publics

N° Compte	CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU CONTRAT AU 31/12/N									
	Annuité de l'exercice	Echéance de l'exercice - capital	Echéance de l'exercice - intérêts	Type de taux d'intérêt	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Taux actuariel	Montant remboursé en N	Valorisation du coût de sortie au 31/12/N	Couverture
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
C163 Emprunts obligataires										
C164 Emprunts auprès des établissements de crédit										
C1641 Emprunts en euros										
C1643 Emprunts en devises										
C1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie										
C167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières										
C1675 Dettes Partenariats public-privé										
C1676 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières										
C168 Autres emprunts et dettes assimilées										
C1681 Autres emprunts										
C1687 Autres dettes										
TOTAL										

- 1 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer : F: fixe; V: variable; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de
- 2 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, référence fixe ou variable du
- 3 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage
- 4 : Taux effectif de l'emprunt d'une durée d'un an dont les intérêts sont payés à l'échéance d'un an
- 5 : Montant remboursé en cas de remboursement anticipé partiel
- 6 : Inscrire le montant des pénalités de remboursement anticipé payé en N
- 7 : En cas d'opération de couverture, indiquer le montant couvert

Etat des crédits de trésorerie - ESM 8 publics

N° Compte	Numéro de contrat	Date d'autorisation de la ligne	Montant maximum autorisé au	Montant des tirages N	Montant des remboursements		Encours restant dû au 31/12/N
					Remboursement du tirage	Intérêts	
						1	
C519 crédit de trésorerie							
C5193 Lignes de crédit de trésorerie							
C51931 Lignes de crédit de trésorerie							
C51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt							

- 1 : Y compris les commissions de non utilisation et autres frais payés sur l'exercice au titre de la ligne de trésorerie

Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à moyen et long terme - Typologie de l'encours de dette (*) - ESM 8 publics

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro	Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro ou écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(*) Cette annexe retrace le stock de la dette financière au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Catégories d'emprunts	Échéancier						
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	+ 5 ans	Total
Emprunts non structurés (cotés 1A) - capital - Intérêts							
Emprunts structurés - risque limité (cotés 1B, 2B, 2A, 3A, 3B et 3C) - capital - Intérêts							
Emprunts structurés - risque élevé (non cités ci-dessus) - capital - Intérêts							
Emprunts structurés - Hors Charte "Gisler" (6H) - capital - Intérêts							
Total toutes catégories - capital - Intérêts							

Détermination et affectation des résultats des E88M 8 relevant du périmètre de l'ERPD (pour les EHPAD, une colonne par section tarifaire)							
(Tableau à dimensionner en fonction du nombre d'établissements)			EHPAD ...			Autre	Total
	N° de compte	Compte	Soins	Dépendance	Hébergement		
Résultat comptable de l'exercice = classe 8 - classe 7	12	Excédent					
		Déficit					
Pour les établissements et services privés uniquement : Affectation de résultats inter-établissements ou services							
Diminution de l'excédent comptable résultant du transfert vers un autre établissement ou service							
Augmentation du résultat comptable résultant du transfert d'un autre établissement ou service							
Reprise des résultats des exercices antérieurs	110	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation					
	111	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation					
	119	Report à nouveau déficitaire					
Reprise sur la réserve de compensation des déficits	10638	Compensation des déficits d'exploitation					
Reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	10637	Compensation des charges d'amortissement					
RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)		administratif ou corrigé					
Affectation du résultat administratif							
Reserves	10632	Excédents affectés à l'investissement					
	10636	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)					
	10638	Compensation des déficits d'exploitation					
	10637	Compensation des charges d'amortissement					
Report à nouveau	110	Report à nouveau excédentaire					
	119	Report à nouveau déficitaire					